



LE PREFET DE LA MARTINIQUE
DELEGUE DU GOUVERNEMENT POUR L'ACTION DE L'ETAT EN MER

Division « action de l'Etat en mer »

ARRETE PREFECTORAL N°2018_155

**Portant désignation d'un officier responsable du dispositif de sécurité maritime
à l'occasion de la venue du Président de la République en Martinique le 27 septembre 2018**

Le Préfet de la Martinique
Délégué du Gouvernement pour l'action de l'Etat en mer aux Antilles

- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'Etat en mer ;
- VU le décret n° 2005-1514 du 6 décembre 2005 relatif à l'organisation outre-mer de l'action de l'Etat en mer ;
- VU l'arrêté du 22 mars 2007 établissant la liste des missions en mer incombant à l'Etat dans les zones maritimes de la Manche-mer du nord, de l'Atlantique, de la Méditerranée, des Antilles, de Guyane, du sud de l'océan Indien et dans les eaux bordant les Terres australes et antarctiques françaises ;

SUR PROPOSITION du commandant de zone maritime Antilles ;

A R R E T E

Article 1 :

Un dispositif de sécurité maritime, composé des moyens maritimes des différentes administrations intervenant en mer, sera mis en place à l'occasion de la venue du Président de la République en Martinique le 27 septembre 2018, sous la responsabilité de la direction régionale garde-côtes Antilles-Guyane.

Article 2 :

Le directeur régional garde-côtes Antilles-Guyane, Philippe Haan, est désigné responsable du dispositif de sécurité maritime.

Il peut désigner un officier naval pour la coordination des moyens maritimes des administrations intégrées au sein du dispositif maritime établi.

Article 3 :

Le commandant de la zone maritime Antilles et le directeur régional garde-côtes Antilles-Guyane sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera mentionné au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Martinique.

Fort-de-France, le 20 SEP. 2018

Le Préfet

Franck Robine



DESTINATAIRES :

- **Préfecture de la Martinique** (pour insertion au RAA)
- **Direction interrégionale des douanes Antilles-Guyane**
- **Centre opérations des forces armées aux Antilles** (servir J3/Mer)
- **Groupement de gendarmerie de Martinique**
- **Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage Antilles-Guyane**
- **Direction de la mer de la Martinique**
- **Base navale de Fort-de-France** (servir CDT)

COPIES :

- **Commandant de la zone maritime Antilles**
- **Tribunal de grande instance de Fort-de-France**
- **Division « action de l'Etat en mer » aux Antilles**